

## Règlements et procédures

---

### Carte d'accréditation

La carte d'accréditation est obligatoire pour tous les exposants et leur personnel. Elle permet d'entrer sur le site d'exposition le matin avant le public et de fermer le stand le soir. Elle doit être portée en tout temps. Les agents de sécurité ne connaissent pas tous les exposants et pour la sécurité de tous, ils doivent exercer un contrôle sévère des entrées et sorties. PAQ fournit les accréditations gratuitement selon les dimensions du stand loué. Les cartes d'accréditation sont disponibles à la tente administration sur le site lors du montage.

### Livraison de marchandise durant l'événement

L'entrée de marchandise peut se faire tous les jours durant l'événement dès 10 h, soit une heure avant l'ouverture. Sous aucun prétexte, chariots, boîtes ou objets volumineux ne sont admis dans les allées durant les heures d'ouverture au public.

En voiture/camion : L'exposant dispose de 30 minutes pour décharger son matériel. Toute livraison doit être identifiée au nom de l'exposant et porter le numéro de son stand. Aucun transporteur ne sera admis dans les tentes s'il n'est pas accompagné par l'exposant. Le stationnement doit être libéré aussitôt la marchandise déchargée. Dans le cas contraire, tout véhicule sera remorqué aux frais de son propriétaire. Aucune livraison payable à la réception ne sera acceptée.

### Prix de vente

Le prix de vente doit être identique pour le même produit offert dans un autre établissement, soit à l'extérieur de l'événement, peu importe le moment de l'année. Toute affiche portant les termes suivants est strictement interdite : vente, rabais, spécial du salon, spécial du dernier jour ou autres affiches semblables. Les commerçants doivent inscrire clairement le prix de vente total sur chaque article. La loi sur la protection du consommateur est très stricte à ce sujet. <http://www.opc.gouv.qc.ca/commercant/pratique-commerce/faq/>

### Ignifugation (rendre ininflammable)

Pour toute information au sujet de l'ignifugation d'un stand ou d'un matériel tel que précisé dans les normes d'aménagement, contactez François Bricout chez Scapin Ignifugation inc. au 514 343-9090, poste 233. Il peut également effectuer le travail. Le coût varie selon les matériaux et la superficie à ignifuger.